



TRAVAUX ELIGIBLES A DECLARATION

		CODE DE L'URBANISME				CODE DE L'ENVIRONNEMENT		
		Déclaration préalable	Permis de construire	Déclaration préalable	Permis de construire	Déclaration préalable	Permis de construire	
		Hors secteurs protégés		Selon secteurs protégés (*)				
		Aucune formalité	Déclaration préalable	Permis de construire	Déclaration préalable	Permis de construire	Autorisation spéciale	
								Selon secteurs protégés (*)
OUVRAGES NON ELECTRIQUES								
Pyônes, candélabres, signalisations	hauteur ≤ 12m et surface ≤ 5m ² (CU - R.421-2a et R.421-13)	hauteur > 12m et surface ≤ 5m ² (CU - R.421-9c) (mâts de stade)						
Constructions	hauteur ≤ 12m et surface ≤ 5m ² (CU - R.421-2a)	hauteur ≤ 12m et surface > 5m ² et ≤ 20m ² (CU - R.421-9a)	hauteur quelconque surface > 20 m ² (CU - R.421-1 et 421-14)	hauteur ≤ 12m et surface ≤ 20m ² (CU - R.421-11a)				
Clôtures	agric. ou forestières et autres destinations sauf cas prévu art. R.421-12 (CU - R.421-2g)			agric. ou forestières et autres destinations (CU - R.421-12abc)				
Murs	hauteur < 2 m (CU - R.421-2f)	hauteur ≥ 2m (CU - R.421-9e)		hauteur quelconque (CU - R.421-11c)				
Murs de soutènement	hauteur quelconque (CU - R.421-3a)			En site sauvegardé hauteur quelconque (CU - R.421-3a)				
Mobiliers urbains	hauteur quelconque (CU - R.421-2h)			hauteur quelconque (CU - R.421-25)				
Installations de chantier	durée des travaux (CU - R.421-5c)							
Affouillements ou exhaussements de sol	hauteur ≤ 2m et superficie ≤ 100m ² (CU - R.421-23f)	hauteur > 2m et superficie ≥ 100m ² (CU - R.421-23f)	hauteur > 2 m et superficie ≥ 2 ha (CU - R.421-19k)		hauteur > 2 m et superficie ≥ 100 m ² (CU - R.421-20)			
OUVRAGES ELECTRIQUES								
Nouvelles canalisations et lignes	souterrain (CU - R.421-4)	aérien < 63 kV (CU R.421-9d)	aérien ≥ 63 kV (R.421-1 et 421-9 d)		souterrains : aucune formalité au titre du CU aériens : interdiction		Souterrain : autorisation préfectorale (CE : L et R.341-10) Aérien : interdiction (CE : L.341-11) sauf si nécessité technique après autorisation ministérielle (CE : L.341-11)	
Modification de ligne aérienne existante	Aucune formalité (CU - R.421-13)				souterrains : aucune formalité au titre du CU aériens : interdiction		autorisation ministérielle (CE - R.341-10)	
Remplacement de supports des lignes aériennes existantes < 63kV	Aucune formalité (CU - R.421-13)				Aucune formalité (CU - R.421-13)		autorisation préfectorale (CE : L et R.341-10)	
Postes de transformation (ACM, ...)	Surface ≤ 5 m ² (CU : R.421-2a)	Surface > 5 m ² et ≤ 20 m ² (CU : R.421-9a)	Surface > 20 m ² (CU : R.421-1)	surface ≤ 20 m ² et hauteur ≤ 12 m (CU : R.421-2a, R.421-9a, R.421-11a)	si surface > 20 m ² ou hauteur > 12 m (CU : R.421-1, R.421-11)		si DP d'urbanisme : autorisation préfectorale (CE - L et R.341-10) si PC d'urbanisme : autorisation ministérielle (CE - R.341-12)	
Démolition de lignes élec. canalisations, câbles	tous ouvrages (CU - R.421-29e)						autorisation ministérielle (CE - R.341-12)	
Démolition autre que des lignes élec. canalisations, câbles			Permis de démolir si institué par la commune (R.421-27)		Permis de démolir (R.421-28)		autorisation ministérielle (CE - R.341-12)	

CU : Code de l'Urbanisme
CE : Code de l'Environnement

TRAVAUX DES DEMARCHES REGLEMENTAIRES A REALISER EN FONCTION DES ESPACES PROTEGES



(*) secteurs protégés	Site classé	Site inscrit	NATURA 2000	Réserve naturelle nationale	Arrêté de protection de biotope	Secteur sauvegardé	Visibilité monument historique	ZPPAUP - AVAP	Parc Régional	PLU ou décision conseil municipal
Nouvelle ligne aérienne	Autorisation spéciale ministérielle Formulaire de pré-évaluation Natura 2000	Aérien interdit sauf nécessité technique	Formulaire de pré-évaluation	Information au gestionnaire de la réserve et du service "ressources naturelles mer et paysages" de la DREAL	Consultation de l'arrêté préfectoral en question et prise en compte des enjeux écologiques dans la conduite des travaux	Aérien interdit sauf nécessité technique	Interdit	Interdit		
Nouveau réseau souterrain	Autorisation spéciale préfectorale Formulaire de pré-évaluation Natura 2000	Déclaration préalable d'urbanisme	Formulaire de pré-évaluation	Information au gestionnaire de la réserve et du service "ressources naturelles mer et paysages" de la DREAL	Consultation de l'arrêté préfectoral en question et prise en compte des enjeux écologiques dans la conduite des travaux	Pas de formalité	Autorisation spéciale préfectorale Formulaire de pré-évaluation Natura 2000	Demande d'autorisation spéciale de trx compris dans le périmètre d'une AVAP : cerfa 14433-02		
Poste de transformation	Déclaration préalable d'urbanisme Autorisation spéciale préfectorale Formulaire de pré-évaluation Natura 2000	Déclaration préalable d'urbanisme	Déclaration préalable d'urbanisme + Information au gestionnaire de la réserve et du service "ressources naturelles mer et paysages" de la DREAL	Consultation de l'arrêté préfectoral en question et prise en compte des enjeux écologiques dans la conduite des travaux	Déclaration préalable d'urbanisme	Déclaration préalable d'urbanisme	Déclaration préalable d'urbanisme Autorisation spéciale préfectorale Formulaire de pré-évaluation Natura 2000	Déclaration préalable d'urbanisme Autorisation spéciale préfectorale Formulaire de pré-évaluation Natura 2000 Cerfa 14433*02		Aucune formalité
Démolition	Autorisation spéciale ministérielle Permis de démolir Formulaire de pré-évaluation Natura 2000	Permis de démolir	Formulaire de pré-évaluation	Information au gestionnaire de la réserve et du service "ressources naturelles mer et paysages" de la DREAL	Consultation de l'arrêté préfectoral en question et prise en compte des enjeux écologiques dans la conduite des travaux	Permis de démolir	Permis de démolir	Permis de démolir		Permis de démolir
Clôtures des postes de transformations, armoires, ACMI,...	Autorisation spéciale préfectorale déclaration préalable d'urbanisme Formulaire de pré-évaluation Natura 2000	Déclaration préalable d'urbanisme	Formulaire de pré-évaluation	Information au gestionnaire de la réserve et du service "ressources naturelles mer et paysages" de la DREAL	Consultation de l'arrêté préfectoral en question et prise en compte des enjeux écologiques dans la conduite des travaux	Déclaration préalable d'urbanisme	Déclaration préalable d'urbanisme Autorisation spéciale préfectorale Formulaire de pré-évaluation Natura 2000	Déclaration préalable d'urbanisme Autorisation spéciale préfectorale Formulaire de pré-évaluation Natura 2000		Déclaration préalable d'urbanisme
Murs	Déclaration préalable d'urbanisme Autorisation spéciale préfectorale sauf murs de soutènement	Déclaration préalable d'urbanisme	Formulaire de pré-évaluation	Information au gestionnaire de la réserve et du service "ressources naturelles mer et paysages" de la DREAL	Consultation de l'arrêté préfectoral en question et prise en compte des enjeux écologiques dans la conduite des travaux	Déclaration préalable d'urbanisme	Demande d'autorisation spéciale de trx compris dans le périmètre d'une AVAP : cerfa 14433-02	Demande d'autorisation spéciale de trx compris dans le périmètre d'une AVAP : cerfa 14433-02		Aucune formalité